

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 528 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Dorland et Madeleine Passot 5, cité Falguière (15^e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Dorland et Madeleine Passot 5, cité Falguière à Paris 15^e ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Dorland et Madeleine Passot 5, cité Falguière à Paris 15^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Ici furent arrêtés le 3 mars 1942 par les brigades spéciales Lucien Dorland, résistant, mort pour la France et Madeleine Passot, résistante, déportée à Auschwitz et Ravensbrück ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 823 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO